

Guinée

(République de Guinée)

Population totale : 14,53 millions (2024 selon la Banque mondiale)

Capitale : Conakry

Ports : Conakry, Kamsar

Aéroports douaniers : Conakry, Kankan

Unité monétaire : Franc guinéen (F.G.)

Code monétaire ISO : GNF

Langue de correspondance : Français

Poids et mesures : Système métrique

Tarif douanier : Système harmonisé

Code ISO du pays : GN

Attention particulière !

Il existe des restrictions à l'exportation de la part de l'Union européenne. Pour plus de détails, consultez le site web de l'Office fédéral de l'économie et du contrôle des exportations (www.bafa.de).

Licences d'importation

Des licences d'importation sont nécessaires pour tous les produits. L'importation se fait généralement par le biais des sociétés d'importation nationales. Toutes les importations nécessitent des certificats ou des licences d'importation. La durée de validité des licences est généralement de 6 mois. L'expédition des marchandises doit avoir lieu avant l'expiration de la licence. Il est recommandé de s'assurer que l'importateur est en possession d'une licence d'importation valable avant d'expédier les marchandises. L'importation de véhicules avec conduite à droite est interdite.

Relations commerciales préférentielles avec l'UE

L'Union européenne accorde des préférences tarifaires à la Guinée dans le cadre de son schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG) à l'égard des pays en développement.

Documents d'accompagnement

Factures commerciales

Pour le dédouanement, il faut des factures (en 3 exemplaires, si possible en français) avec toutes les indications usuelles dans le commerce, comme par ex :

- les coordonnées complètes du vendeur (exportateur) et de l'acheteur (importateur) ainsi que du destinataire (si elles sont différentes)
- la marque, les numéros, le nombre et la nature des colis
- les poids brut et net
- désignation exacte des marchandises et quantité
- code du SH
- pays d'origine
- conditions de livraison
- prix unitaires, remises et valeur totale FOB et CIF
- le lieu et la date d'émission

A la fin de la facture, l'exportateur doit remettre la déclaration d'origine suivante à signer (exemple pour les marchandises de la République fédérale d'Allemagne) :

« Nous certifions que les marchandises dénommées dans cette facture sont de fabrication et d'origine de la République Fédérale d'Allemagne ».

(Traduction allemande, à ne pas utiliser : Wir bescheinigen hiermit, dass die auf der Rechnung genannten Waren in der BR Deutschland hergestellt sind und dort ihren Ursprung haben.)

Certificats d'origine

Les certificats d'origine ne sont pas prescrits de manière générale, mais peuvent être exigés dans des cas particuliers. Si un certificat d'origine est requis, il faut indiquer comme pays d'origine pour les marchandises de la République fédérale d'Allemagne : « République Fédérale d'Allemagne (Union Européenne) » ou seulement « Union Européenne ».

Connaissements

Les connaissances à ordre sont autorisés, mais il est nécessaire d'indiquer une adresse de notification.

Autres documents d'accompagnement

- **Bordereau Électronique de Suivi des Cargaisons (BESC)/ Electronic Cargo Tracking Note (ECTN)**

L'ECTN/BESC est nécessaire pour l'importation et doit être demandé avant le chargement. Le numéro du certificat doit être mentionné sur le Bill of Lading. L'entreprise compétente est Catalyst Business Solution, la demande doit être effectuée via le site web : <https://public.ectn-besc-gn.com>. Les envois arrivant sans ECTN/BESC doivent être bloqués pour le dédouanement et entraîner de lourdes pénalités. La responsabilité doit incomber à l'expéditeur de la marchandise. L'organisme compétent pour l'Allemagne est : M+S Mehrstens & Schwickerath



GmbH, Tiefer 4, 28195 Brême, tél. : (+49) 421 363080, fax : (+49) 421 3630855, e-mail : agency@msbre.com, Internet : www.shipagent.de/virthos.php?/Ladungszertifikate.

Dispositions particulières pour certains groupes de produits

L'interlocuteur pour les normes et standards est l'Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM).

Un certificat phytosanitaire officiel est requis pour les animaux vivants, les viandes fraîches et conservées par réfrigération ainsi que pour les peaux.

Un certificat phytosanitaire, délivré par le service officiel de protection des végétaux compétent (www.julius-kuehn.de), est exigé pour les végétaux, leurs parties et semences, ainsi que pour la terre, les engrais, le compost et les emballages constitués de ces substances ou de substances similaires.

Les véhicules utilitaires légers d'occasion sont soumis, le cas échéant, à une limite d'âge de 5 ans maximum et au respect de la norme d'émission Euro 4.

Avec la modification de la loi de finances en 2022, une exonération de la TVA sera accordée sur les importations de pièces détachées, de pièces et d'accessoires neufs pour les véhicules de transport public de personnes et de marchandises, les motocyclettes et les véhicules à 3 roues.

Envois postaux

Poids maximum de 31,5 kg, 30 kg pour les clients professionnels avec contrat. En plus des documents mentionnés jusqu'à présent, 3 déclarations de contenu douanier (français) sont nécessaires.

Prescriptions de marquage pour les colis

Le marquage habituel est suffisant. Il n'existe pas de prescriptions particulières. Il est toutefois recommandé de marquer les colis avec, par exemple, la mention « Importé d'Allemagne ».

Marquage des marchandises « Made in ... ».

En l'état actuel des connaissances, il n'existe pas de prescriptions particulières en matière de marquage de l'origine des marchandises.

Dispositions relatives à l'emballage

Les matériaux d'emballage susceptibles d'introduire des maladies sont interdits. Le cas échéant, un certificat phytosanitaire officiel est requis.

Importation d'échantillons de marchandises

Les échantillons sans valeur commerciale sont admis en franchise de droits de douane.



Delegation der Deutschen
Wirtschaft in Côte d'Ivoire
Délégation de l'Économie
Allemande en Côte d'Ivoire

Avec le soutien du



en vertu d'une décision
du Bundestag allemand

Représentations de la République fédérale d'Allemagne à l'étranger

Ambassade : Conakry, 2e Boulevard, Rue KA 005, No. 803, Almamyia, Site Internet :
www.conakry.diplo.de